



Retrouvez en images toute l'actualité de l'EPR Flamanville 3 du mois de juillet en cliquant ici !

ZOOM SUR ...

Les moteurs diesels de l'EPR Flamanville 3

Les moteurs diesels jouent un rôle primordial pour la sûreté d'un site nucléaire puisqu'ils assurent le fonctionnement des installations et des matériels de sûreté en toute circonstance. Les équipes de Flamanville 3 réalisent actuellement les derniers tests avant la mise en service définitive de ces composants.

En cas de pertes des alimentations électriques externes, l'énergie électrique dont a besoin le site pour fonctionner est fournie par quatre alimentations électriques de secours appelées « moteurs diesels principaux ». En cas de défaillance de ces quatre moteurs, deux autres alimentations électriques peuvent prendre le relais : il s'agit des moteurs diesels d'ultime secours.

Les équipes de Flamanville 3 travaillent actuellement à la qualification de ces matériels pour vérifier qu'en toute situation, les moteurs diesels sont capables de prendre le relais pour assurer l'alimentation électrique des installations. Pour chaque diesel, plus de 40 procédures d'essais sont réalisées afin d'étudier tous les scénarios possibles.



[LIRE LA SUITE...](#)

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'EPR de Flamanville 3 est composé de quatre moteurs diesels principaux et deux moteurs diesels d'ultime secours intégrés dès la conception. Sur le parc en exploitation, les diesels d'ultime secours (DUS) sont actuellement en construction, suite aux évaluations post-Fukushima.

À Flamanville 3, les moteurs diesels sont abrités dans deux bâtiments distincts (trois moteurs par bâtiment) de plus de 40 mètres de long et 20 mètres de large. Ils ont nécessité plus de 10 000 m³ de béton chacun.



100 tonnes : c'est le poids d'un moteur diesel principal.



7,5 mégawatts, c'est la puissance d'un moteur diesel principal.



72 heures c'est l'autonomie d'un moteur diesel principal. Celui-ci peut-être réapprovisionné en fioul grâce à des bâches de stockage situées à l'intérieur du bâtiment pour disposer d'une autonomie plus longue.

ENVIRONNEMENT

Détection d'un défaut d'étanchéité sur un puisard

Le 15 juillet 2019, lors de l'inspection réglementaire (réalisée au-delà du délai fixé par la réglementation en vigueur) de l'un des puisards collectant les effluents chimiques des circuits de la salle des machines avant retraitement, plusieurs dégradations de faible diamètre ont été détectées sur le revêtement de celui-ci. Ce puisard, dans le cadre de la réglementation en vigueur, doit être complètement étanche lors de son utilisation. Les analyses chimiques menées sur les eaux souterraines dans le cadre de la surveillance de l'environnement n'ont pas montré de rejet dépassant les seuils autorisés entre le mois de

septembre 2018, période où celui-ci a été mis en eau, et la détection des dégradations sur le revêtement ce 15 juillet. Cet événement n'a pas eu d'impact sur l'environnement. Ce type de dégradation a été rencontré sur le second puisard de même type, au mois de mars 2019.

La remise en conformité de ce puisard est en cours.

Le 18 juillet 2019, cet événement a fait l'objet d'une déclaration d'événement significatif environnement auprès de l'autorité de sûreté nucléaire.